

Femmes exilées : lutte contre l'invisibilisation et pour l'accès à l'éducation

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, UniR souhaite rappeler son engagement à mettre en lumière les inégalités que subissent les femmes exilées en France, particulièrement dans l'accès aux études supérieures. Les vécus et trajectoires des femmes exilées diplômées sont particulièrement invisibilisés, ignorés, faute d'accompagnement spécifique et de reconnaissance de leurs compétences. À cela s'ajoutent de nombreux freins, tels que la précarité, les responsabilités familiales et les discriminations, qui entravent aussi bien leur accès à l'emploi qu'à l'éducation. Face à cette situation, UniR réaffirme son engagement à plaider pour une meilleure reconnaissance de leurs parcours et appelle à des actions concrètes pour lever ces obstacles.

L'invisibilisation des femmes exilées diplômées

Les femmes représentent une part significative des populations en exil. Selon le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), la proportion femmes-hommes parmi les réfugiés à l'échelle mondiale est équilibrée (50/50)¹, bien que les demandes d'asile enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) montrent une surreprésentation masculine (61 % contre 39 % de femmes²). En moyenne, les femmes exilées sont plus âgées que leurs homologues masculins (35 ans contre 32 ans) et plus qualifiées : 35 % d'entre elles possèdent un diplôme du supérieur (Bac +2 ou plus)³.

Malgré cet état de fait, et une injonction pour une intégration réussie de la part de l'Etat français à obtenir un, l'accès au marché du travail et aux études pour les femmes exilées se heurte à de multiples difficultés. L'enquête Elipa 2 révèle qu'environ 40 % des réfugiés récemment arrivés possèdent un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat⁴. Pourtant, la plupart des personnes exilées et plus particulièrement les femmes sont touchées par un violent déclassement professionnel (Vallot, 2021 ; Bilong & Salin, 2022). À niveau d'études égal, elles sont plus souvent au chômage que les hommes exilés, en raison notamment de la charge familiale, des

¹ Rapport du HCR pour l'année 2022 <https://www.unhcr.org/sites/default/files/legacy-pdf/62a9d1494.pdf>

² <https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/rapport-dactivite-2023>

³ Ministère de l'intérieur et des Outre-Mer. (2024). « *Les premières années en France des immigrés – L'essentiel de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants—ELIPA 22023- 2024* » (DSED)

⁴<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA-2>

difficultés d'accès à des modes de garde et de la répartition des tâches domestiques (rapport NIEM, 2022 ; Gershenberg, 2020). Leur parcours vers la reprise d'étude n'est donc pas simple et souffre de nombreuses complications.

La maîtrise de la langue française constitue également un obstacle majeur à la poursuite d'études ou à l'accès à l'emploi qualifié. Il est freiné par l'exigence d'un niveau avancé en français, alors que l'accompagnement linguistique de l'État, notamment via l'OFII, reste insuffisant pour atteindre ce niveau⁵. De même, la reconnaissance d'un diplôme obtenu à l'étranger par le biais d'ENIC-NARIC est souvent un processus limité par leur absence de valeur juridique, des délais de traitement longs et la perte fréquente de documents, obligeant souvent les personnes exilées à reprendre leurs études à un niveau inférieur⁶.

Ce phénomène de déclassement est commun à toutes les personnes exilées, mais les femmes en exil font face à des obstacles supplémentaires : le rapport Bilong Salin (2022) nous montre ainsi qu'une meilleure maîtrise de la langue facilite l'obtention d'un emploi, mais que cette tendance est encore plus marquée pour les femmes. Cela s'explique d'une part car la négociation familiale autour de l'apprentissage de la langue ou de la reprise d'études peut constituer un frein, notamment lorsque les responsabilités domestiques ne sont pas équitablement réparties. S'ajoute à cela la grande difficulté d'obtenir des places en crèche, ce qui rend toute velléité, notamment des femmes célibataires mais également de celles en couple, d'obtenir un emploi. D'autre part, elles subissent une double discrimination sur le marché du travail : en tant que femmes et en tant qu'exilées. Cette intersectionnalité les exposerait à une précarisation accrue et à une plus grande difficulté d'accès aux postes qualifiés.

La vision prédominante sur les femmes en exil reste donc largement infantilisante et essentialisante. Cette perception limite la reconnaissance de leurs compétences et entrave leur accès aux opportunités académiques et professionnelles. Ce faisant, elles peuvent être dépouillées de leurs droits et de leur autonomie, une situation qui renforce leur exclusion, les précarisant et les exposant à des situations d'exploitation.

⁵ Tribune de THOT du 5/12/2024 cosignée par UniR <https://thot-fle.fr/en/actualites/191>

⁶ Voir ici la précédente publication d'UniR sur le déclassement des personnes exilées <https://klhkpm8h.tinifycdn.com/uploads/2024/12/20/16/55/44/la-reprise-d-etudes-une-solution-pour-lutter-contre-le-declassement-professionnel-subi-par-les-personnes-exilees.pdf>

Un contexte politique alarmant

Dans un contexte politique tendu à l'échelle internationale et nationale, le recul des droits des femmes et des personnes migrantes, la fragilisation du droit d'asile dans le monde illustrent les violences actuelles et à venir. Les réductions de financement, l'invisibilisation et le déni de leur existence ne sont pas de bon augure pour les femmes accompagnées et les organisations investies dans ce champ d'intervention. L'avenir des programmes favorisant l'insertion des femmes diplômées en situation d'exil semble plus qu'incertain.

Ces programmes sont en effet mis en péril par des politiques austéritaires et hostiles aux initiatives de solidarité en faveur des personnes exilées. Les attaques contre les droits des personnes exilées ne sont pas isolées : elles s'inscrivent dans un contexte global de durcissement des politiques migratoires et de montée de discours nationalistes et xénophobes. Aux États-Unis, le retour au pouvoir de Donald Trump en janvier dernier a marqué un tournant radical. Dès ses premières semaines de mandat, son administration a annoncé des coupes drastiques dans le budget de USAID, l'agence américaine d'aide au développement, mettant en péril de nombreux programmes humanitaires. Le démantèlement de l'USAID représente ainsi 42 % du budget de l'aide humanitaire mondiale, soit l'équivalent de 41,37 milliards d'euros annuels. Parmi les premiers affectés figurent les initiatives en faveur des réfugié-es et des femmes en exil, souvent les premières à subir l'impact de ces restrictions. La fermeture de plusieurs programmes d'aide à l'intégration, d'accès à l'éducation et de soutien psychologique aux femmes réfugiées fragilise directement leurs possibilités de reconstruction et d'émancipation.

En France l'adoption d'un budget austéritaie associé à un climat politique de plus en plus xénophobe et un personnel politique criminalisant personnes exilées et association de solidarité augure également d'un sombre avenir. L'année écoulée a en effet été marquée par un tournant sécuritaire et xénophobe. L'adoption de la loi immigration en janvier dernier a considérablement restreint les droits des personnes exilées, notamment en durcissant les conditions d'accès à un titre de séjour, en facilitant les expulsions et en réduisant les droits sociaux, y compris pour les femmes enceintes et les familles. Parallèlement, l'aide médicale d'État (AME), indispensable pour de nombreuses femmes exilées, est menacée de démantèlement, ce qui aurait des conséquences directes sur leur accès aux soins.

L'engagement d'UniR : de la recherche à l'action

Le 8 mars doit être l'occasion de mettre en lumière les difficultés que les femmes exilées rencontrent mais aussi à valoriser leurs réussites et à réfléchir collectivement aux solutions à mettre en place pour garantir leur droit à l'éducation et à un emploi digne. Pour cela, l'engagement d'UniR est multiple, à travers de la recherche et également la mise en place de programmes en non-mixité à destination des femmes. D'abord par le biais de recherche-action, nous essayons de produire une analyse et des recommandations à même, à notre échelle, d'améliorer les conditions d'accès aux études et à l'emploi des femmes exilées en France.

En juin 2020, UniR a mené une étude sur les difficultés rencontrées par les femmes réfugiées dans l'accès à l'enseignement supérieur en Île-de-France. Cette recherche a permis d'identifier quatre obstacles majeurs entravant l'intégration académique de ces femmes en Ile-de-France : les barrières linguistiques, les défis administratifs, les questions liées au genre, le manque d'accès aux réseaux personnels, universitaires et professionnels. La série d'entretiens qualitatifs menés par UniR a également révélé que l'éducation fonctionnait pour ces femmes, comme un domaine actif d'exercice de leurs droits, souvent bafoué dans le passé.

En développant la compréhension des obstacles majeurs qui entravent l'accès à l'enseignement supérieur, cette recherche a permis de comprendre que si certains de ces obstacles peuvent être directement surmontés via une action politique et sociale, d'autres nécessitent des changements plus profonds. Cette recherche a poussé à la mise en place du programme de mentorat entre femmes, **Intercultur'elles**, qui valorise les parcours des femmes réfugiées à travers le partage de compétences personnelles, professionnelles et académiques avec des mentores dans leur domaine de prédilection. Bien que cette initiative n'ai pas vocation à remplacer d'autres projets notamment de plaidoyer sur les droits des femmes exilées, UniR entend par ce programme participer à son échelle à la lutte nécessaire pour leur accès au droit, à la formation et à l'emploi. En 2024, UniR a également lancé un nouveau programme de recherche portant sur le rôle de l'enseignement supérieur dans la lutte contre le déclassement professionnel des personnes réfugiées. Bien que cette étude ne se limite pas aux femmes exilées diplômées, elle intègre une approche genrée permettant d'analyser plus finement leurs parcours de reprise d'études et leur expérience du déclassement.

Le 8 mars est une occasion de visibiliser ces parcours, de mettre en lumière les difficultés persistantes, mais aussi de célébrer les réussites des femmes exilées. L'éducation est un droit

fondamental : il est temps de le rendre accessible à toutes et tous, sans distinction de genre, de nationalité ou de statut. Pour cela, l'engagement de chacun.e est essentiel et peut prendre différentes formes : dans la rue, à travers les mobilisations, mais aussi par un soutien concret, notamment en rejoignant des programmes d'accompagnement dédiés aux femmes exilées.